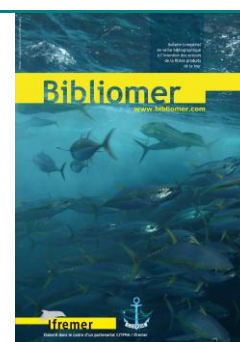


Bibliomer n° : 66 – Avril 2013

Thème : 1 – Production

Sous-thème : 1 – 3 Aquaculture

Notice n° : 2013-6226



Évaluation du devenir du benzoate d'émamectine, l'ingrédient actif du SLICE®, près des installations d'aquaculture en Colombie-Britannique et de ses effets sur la crevette tachetée du Pacifique (*Pandalus platyceros*)

Ross A.R.S.

Centre des avis scientifiques (CAS), Région du Pacifique, Pêches et Océans Canada, Station biologique du Pacifique, 3190 chemin Hammond Bay Nanaimo (Colombie-Britannique), Canada, V9T 6N7 ; E-mail : CSAP@dfo-mpo.gc.ca

Avis scientifique

Avis scientifique canadien 2011/082, 2011, ISSN : 19195117 - Texte en Anglais

■ <http://www.dfo-mpo.gc.ca/Library/346390.pdf>

● Résumé

Le pou du poisson est un parasite naturel du saumon et d'autres espèces de poissons. Le saumon d'élevage peut être infesté par le pou de mer, et il est possible que des poux migrent des populations d'élevage aux populations sauvages.

Parmi les stratégies actuellement utilisées pour lutter contre le pou du poisson, peuvent être mentionnés la récolte, la mise en jachère et le traitement préventif au moyen d'agents chimiothérapeutiques antiparasitaires SLICE®, dont la matière active est le benzoate d'émamectine (BE), antiparasitaire ajouté à la nourriture du poisson.

Mais son administration peut mener à la dispersion de BE dans l'environnement par diverses voies, notamment la solubilisation, le transport et la sédimentation de particules contenant du BE provenant d'aliments non consommés et de matières fécales du poisson.

Aussi, la Division de la gestion des pêches et de l'aquaculture de la région du Pacifique du MPO (Pêches et Océans Canada) a demandé qu'un avis scientifique soit formulé sur la distribution spatiale et temporelle du BE près des fermes d'élevage de saumons et sur les effets biologiques sur les organismes non ciblés. Ce rapport résulte d'un processus de consultation scientifique régional du Secrétariat canadien de consultation scientifique.

Ce rapport montre que le BE peut persister et, en conséquence, qu'il pourrait s'accumuler dans les sédiments près des fermes d'élevage de saumons, selon l'étendue et la fréquence d'utilisation du SLICE® et les conditions locales sur le site. Le BE est également biodisponible, et il peut être mesuré dans les tissus musculaires des crevettes tachetées récoltées près des fermes qui ont été traitées au SLICE®. Le BE rejeté dans l'environnement par suite de l'application de SLICE® se dissipe rapidement et presque tout le BE qui atteint les sédiments benthiques reste localisé à une courte distance (150 m) du site de la ferme d'élevage. Toutefois, il a été impossible d'extrapoler les mesures prises sur ces deux sites de l'étude à d'autres sites d'aquaculture en Colombie-Britannique, car il n'y a pas suffisamment de données pour établir un lien entre les conditions sur ces sites et le devenir du BE dans l'environnement ou ses effets potentiels sur les pêches et les écosystèmes.

D'autres recherches sont nécessaires pour évaluer la persistance du BE dans les écosystèmes aquatiques, ainsi que la bioaccumulation et les effets biologiques potentiels du BE et de ses métabolites sur les crevettes tachetées et d'autres organismes non ciblés.

N.B. L'émamectine est autorisée comme agent antiparasitaire. Sa LMR (limite maximale résiduelle) dans les poissons est de 100 µg/kg de muscle et peau dans des proportions naturelles, d'après le règlement CE n° 37/2010.

<http://www.bibliomer.com/>

Veille bibliographique à l'intention des acteurs de la filière produits de la mer,
élaborée dans le cadre d'un partenariat Ifremer / CITTPM

 Ifremer

